

La Tribune - article du 03/03/05

Uranium

Polémique sur les mines d'AREVA au Niger

Le groupe nucléaire est accusé par des ONG de porter atteinte à la santé des populations locales. Un audit pointe les failles du système de radioprotection.

Mis en cause par plusieurs associations sur les risques pour les populations de ses mines du Niger, d'où proviennent 55 % de sa production d'uranium, Areva peine à faire taire la polémique. Et le résultat de l'audit commandé en mars 2004 à l'Institut français de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) risque de nourrir encore les soupçons de contamination radioactive.

Accusé par le réseau Sortir du nucléaire, par la Criirad, et par les ONG française Sherpa et nigérienne Aghir In'Man, de porter atteinte à la santé de ses 1.600 salariés et des 70.000 habitants des cités voisines d'Arlit et d'Akokan, la Cogema, filiale d'Areva, exploite à 1.200 kilomètres au nord de Niamey deux des plus grandes mines d'uranium du monde.

Refus des contrôles. "L'uranium est extrait dans des conditions criminelles. Les mineurs sont terrorisés et beaucoup meurent jeunes avec un cancer du poumon", s'indigne Stéphane Lhomme, de Sortir du nucléaire. Lequel a pourtant décliné l'invitation de la Cogema à se rendre sur place. Plus modérée, l'ONG Aghir In'Man fait état de cas de tuberculose, de diabète et d'hypertension. "La Cogema refuse les contrôles sanitaires. C'est suspect", pointe son président Almoustapha Alhacen. Suspicion renforcée par l'interdiction faite fin 2003 aux experts de la Criirad d'effectuer des mesures sur le terrain.

La Cogema assure que les populations ne sont pas soumises à des doses de plus de 1 millisievert (msv) par an - des effets ne se font sentir qu'à partir de 200 msv -, en plus de la radioactivité naturelle. Une limite conforme aux normes internationales. Quant aux mineurs, la dose maximale admise est de 18 msv, alors que le seuil est de 20 dans l'Union européenne. "Je n'ai jamais constaté de maladies liées à la radioactivité", assure Mamoudou Soumeïla, chef de l'hôpital de la Cogema à Arlit.

Malgré tout, l'inquiétude est réelle. Attendues fin mars, les conclusions définitives de l'audit conduit du 11 au 15 mai 2004 par l'IRSN seront loin de lever tous les doutes. Selon le prérapport établi par Bruno Ceffac, chef du Laboratoire d'études du radon et d'analyses des risques (Lerar) de l'IRSN, la dose de 1 msv est dépassée par endroits et le système de surveillance radiologique inadapté. Un verdict d'autant plus embarrassant pour la Cogema que les mines elles-mêmes avaient été exclues du champ de l'audit.

Marc Lomazzi, à Arlit (Niger)

http://www.dissident-media.org/infonucleaire/doc_niger.html

Le Monde, 26/04/2005 :

Areva est accusée de contaminer l'eau potable d'Arlit, au Niger

L'entreprise nucléaire française Areva ne respecterait pas, dans ses mines d'uranium au Niger, les normes sanitaires qu'impose en France la réglementation : c'est ce que devaient annoncer, lundi 25 avril, en s'appuyant sur des documents de sous-traitants de l'entreprise obtenus par une équipe de la chaîne de télévision Canal+, les associations Sherpa et CRII-Rad (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité).

Cette accusation intervient alors qu'une polémique se poursuit depuis plus d'un an sur le comportement d'Areva, qui contrôle, par le biais de sa filiale Cogema, deux entreprises d'extraction de l'uranium dans le nord du Niger, la Somaïr et la Cominak. Lancée par une association locale, Aghir In'Man, elle met en cause le respect par Areva des normes de protection contre la radioactivité pour les travailleurs et la population de la ville (Le Monde daté 17-18 avril).

Sherpa et la CRII-Rad ont analysé des échantillons d'eau et constaté que les indices de deux types de radioactivité, alpha et bêta, dépassent les normes de l'Organisation mondiale de la santé. Selon la réglementation française, dans une telle situation la "dose totale indicative" (DTI, dose absorbée par les consommateurs d'eau) doit être inférieure à 100 microsievverts par an. Selon la CRII-Rad, la charge radioactive des eaux analysées "conduit à un dépassement des normes de potabilité internationales".

Cette information est confirmée par des lettres écrites à la Somaïr par le laboratoire d'analyse de l'eau utilisée par la Somaïr, Algade, filiale de la Cogema jusqu'en 2001. Dans ces lettres, parvenues à Canal+ qui les présentera lundi dans son émission "90 minutes", le chef du département radioprotection d'Algade, Sylvain Bernhard, écrit le 10 septembre 2004 que "les critères de potabilité des eaux retenus par la directive européenne du 3 novembre 1998 et repris dans la réglementation française (décret n° 2001-1220) ne sont pas respectés par les deux échantillons prélevés en surpression 2 et ZI". 2 et ZI désignent deux châteaux d'eau des villes minières.

RÉSULTATS CONFIRMÉS

Une lettre précédente de M. Bernhard, datée du 12 février 2004, notait déjà le dépassement, précisant que "les résultats du 2e semestre -2003- confirment les résultats du 1er semestre", ce qui indique que la contamination est pérenne. La lettre ajoute que, "pour la station Surpression ZI, les eaux ne respecteraient pas le critère de potabilité préconisé par la directive européenne et la réglementation française".

Ces documents contredisent un dossier de presse d'Areva qui, en février, affirmait que les analyses de l'eau "montrent une absence de contamination". La firme a par ailleurs commandité une étude à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Publiée le 15 avril, cette étude indique à propos de l'eau que les analyses "mettent en évidence des concentrations supérieures en certains points de mesure".

Hervé Kempf